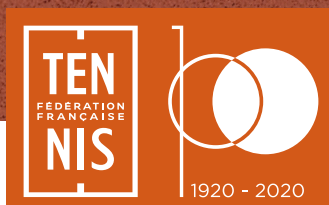


PROTOCOLE DE SORTIE DE CONFINEMENT DE LA FFT DANS LES CLUBS

4 MAI 2020



En vue de la reprise du tennis et du paratennis dans le cadre du dé-confinement, la FFT a réalisé ce « Protocole de sortie de confinement » dans lequel est présentée une série de mesures permettant de lutter contre la propagation du COVID-19. Ce protocole est destiné aussi bien aux dirigeants qu'à tous les pratiquants dans les clubs afin de les accompagner lors de la reprise de leur discipline dans des conditions optimales de sécurité.

Ce protocole est établi en l'état actuel de nos connaissances sanitaires et des décisions gouvernementales annoncées le 28 avril 2020 par le Premier Ministre. Il est valable pour la première période de dé-confinement, du 11 mai au 2 juin 2020. Il sera régulièrement réévalué et si nécessaire réadapté à l'aune de l'évolution de la situation, toujours dans un souci prioritaire de protection de l'ensemble de nos publics.

Les dirigeants et pratiquants doivent demeurer attentifs aux mesures édictées par les autorités publiques nationales ou locales qui, en cas de contradiction avec le protocole, doivent primer. Ce protocole peut également faire l'objet d'ajustements territoriaux, proportionnés et définis en accord avec les autorités locales compétentes.

À ce stade, ce protocole concerne uniquement la reprise du tennis et du paratennis. Plusieurs caractéristiques propres aux autres disciplines associées (padel, beach tennis et jeu de paume) ne sont pas compatibles avec les exigences sanitaires de la première phase de sortie de confinement. Leur reprise sera envisagée ultérieurement, à une échéance et selon des modalités qui seront définies en application des prochaines annonces gouvernementales. La Fédération Française de Tennis y travaille en lien avec les autorités publiques compétentes.

1/ RYTHME DE REPRISE DE LA PRATIQUE DU TENNIS ET DU PARATENNIS ET ACTIVITÉS PROPOSÉES EN FONCTION DES PUBLICS CONCERNÉS

Le dé-confinement devrait se dérouler en plusieurs phases selon un principe de progressivité. La phase 1 débutera le 11 mai et se terminera le 2 juin. Les phases suivantes seront précisées ultérieurement en application des prochaines annonces gouvernementales.

Dans un premier temps (phase 1), la pratique autorisée du tennis et du paratennis devra avoir lieu exclusivement sur des terrains en extérieur, totalement découverts, pour un jeu à l'air libre. Elle sera possible exclusivement en simple, dans le respect permanent des gestes barrières et de la règle de distanciation sociale de 2 mètres au minimum. Les parties en double ne sont donc pas possibles en phase 1.

Du 11 mai au 2 juin (phase 1), dès lors que les installations ont été préparées en amont selon les recommandations prévues et que leur ouverture n'a pas été interdite par les autorités publiques locales, la reprise de la pratique concernera exclusivement :

- Tous les joueuses et les joueurs (enfants et adultes) pour du jeu libre en simple dans le cadre d'une pratique « loisir ».
- Les cours individuels au sein des clubs FFT.
- Le jeu individuel au mur ou avec une machine lance-balles.
- Les joueuses et joueurs de haut niveau au sein du CNE (Centre National d'Entraînement) et des centres d'entraînement validés par l'ANS (Agence Nationale du Sport) en simple.
- Les enfants de 4 à 10 ans dans le cadre du tennis avec le milieu scolaire, selon des modalités qui seront précisées par le Ministère de l'éducation nationale et en tenant compte des spécificités territoriales.

2/ MESURES GÉNÉRALES ET PRÉALABLES À TOUTE REPRISE D'ACTIVITÉ

Afin de sécuriser la pratique « libre » du tennis et du paratennis mais également les cours individuels (en phase 1) dans les clubs, une série de mesures respectant les règles sanitaires est instaurée. Chaque club est ainsi invité à mettre en place un dispositif permettant d'accueillir les joueuses et les joueurs en toute sécurité.

Conditions juridiques de reprise de l'activité :

- Toute décision de réouverture d'un club devra être validée par son Comité directeur qui mandate son Président afin d'y procéder dans le respect des consignes gouvernementales et fédérales.
- Elle sera conditionnée par la capacité du club à mettre en place les mesures gouvernementales ainsi que le protocole de la FFT précisé dans le présent document.
- Une information sur les gestes barrières doit être clairement accessible à tous les pratiquants. Il en est de même des consignes sanitaires documentées qui seront affichées dans tout le club (cf. le kit « reprise du tennis » mis à la disposition des clubs sur le site fft.fr).
- Chaque adhérent qui souhaite reprendre la pratique du tennis dans le club doit signer un formulaire (cf. le kit « reprise du tennis » mis à la disposition des clubs sur le site fft.fr). Il devra le faire parvenir au club par tout moyen approprié eu égard aux circonstances sanitaires (idéalement : impression du formulaire, signature, scan puis envoi aux dirigeants ou au référent COVID-19 par courriel à l'adresse indiquée par ceux-ci).
- Pour les mineurs, un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire.

Recommandation organisationnelle de reprise de l'activité :

- Il est recommandé aux clubs de désigner un référent COVID-19 qui sera le point de contact pour renseigner tout membre du club sur les questions relatives à la reprise d'activité dans le cadre de la sortie de confinement. Selon la taille et les moyens du club, le référent COVID-19 pourra soit être interrogé sur site en raison

de sa présence physique, soit se tenir à disposition des membres par tout moyen de communication appropriés et clairement communiqués à ceux-ci.

Conditions sanitaires de reprise de l'activité :

- En toutes circonstances, la règle de distanciation minimum de 2 mètres entre personnes doit être respectée et le port du masque recommandé par toute personne présente dans le club en dehors des joueurs pratiquant sur les courts.
- Des fiches pratiques sanitaires sont à disposition dans le kit « reprise du tennis » mis à la disposition des clubs (gestes barrières et hygiène des mains).
- Le nettoyage complet des espaces accessibles des clubs est recommandé avant leur ouverture et, dans la mesure du possible, une désinfection des sanitaires ouverts aux pratiquants et des principaux points de contacts est réalisée au moins une fois par jour. La préservation du bon état sanitaire des clubs doit également être comprise comme relevant d'un acte de civisme et de responsabilité partagée par l'ensemble des membres, et non pas seulement reposer sur la seule responsabilité des dirigeants. Chacune et chacun doit veiller à contribuer au bon entretien du club (rangement et nettoyage des courts et du matériel, lavage régulier des mains avant, pendant et après le cours pour limiter les risques de contamination des poignées de portes, des interrupteurs, etc). Les clubs doivent vérifier régulièrement la disponibilité du savon et des essuie-mains à usage unique en dévidoir ou non tissé (éviter les sèche-mains soufflants qui provoquent la diffusion de gouttelettes dans l'air ambiant).
- Les clubs mettent à la disposition des joueuses et joueurs à l'entrée du club et sur chaque court : un distributeur de gel hydro-alcoolique, un produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique pour leur permettre de nettoyer les bancs, les chaises et la bande du filet.
- Les clubs demandent aux joueuses et joueurs d'apporter leur propre gel hydro-alcoolique et d'assurer l'entretien de leur équipement (les pratiquants peuvent prévoir des gants s'ils le souhaitent pour protéger leurs mains des produits détergents-désinfectants).
- Chaque fois que cela est possible, les clubs laissent les portes des terrains ouvertes afin que les poignées de portes soient le moins possible manipulées.
- Les clubs s'engagent à équiper le personnel d'accueil de masques et de lunettes et le personnel d'entretien de masques, de lunettes et de gants.
- Les gestes barrières et les recommandations générales aux joueuses et joueurs sont affichés partout dans le club.
- La réservation des courts s'effectue en ligne, notamment via Ten'Up, ou par téléphone afin d'éviter tout contact avec le personnel d'accueil et pour permettre un traçage ultérieur en cas de nécessité. Le formulaire de reprise d'activité doit avoir été transmis au club préalablement à la reprise d'activité tennistique par le joueur (cf modalités pratiques et électroniques de transmission ci-dessus recommandées).
- Les arrivées/départs des réservations de courts et les horaires des cours sont échelonnés pour éviter le brassage de populations et pour garantir la distanciation sociale dans les zones communes.
- Chaque club instaure un sens de circulation permettant de respecter la distanciation sociale.

- L'accès aux lieux de rangements de matériel pédagogique et technique est interdit à toute personne étrangère non autorisée.
- Les club-houses, les lieux d'accueil, les vestiaires, les douches et les espaces de restauration sont fermés.
- Seuls les terrains en extérieur, pour un jeu à l'air libre, sont ouverts.
- Chaque joueuse ou joueur entre sans accompagnateur. Ces derniers, le cas échéant, se contentent de déposer le joueur devant le club et le récupèrent à la fin du créneau horaire (ils ne restent pas pour regarder les séances).
- La pratique du jeu en double n'est pas autorisée (afin de limiter les interactions entre les partenaires et de garantir la distanciation).

3/ RÈGLES DE REPRISE DE LA PRATIQUE « LOISIR » DU TENNIS ET DU PARATENNIS

Afin que la pratique « loisir » du tennis et du paratennis dans les clubs se déroule dans des conditions de sécurité sanitaire optimales, plusieurs consignes sont adressées à l'attention des joueuses et joueurs.

Avant d'entrer sur le court :

- Les joueuses et les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Les joueuses et les joueurs doivent arriver en tenue de tennis (les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre) et avec leur propre matériel (incluant des gants pour le nettoyage des bancs/chaises et du filet avant et après le jeu).
- Les joueuses et les joueurs doivent se laver les mains après nettoyage du matériel.
- Pour éviter que les joueuses ou les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.

Sur le court :

- Les joueuses ou joueurs doivent impérativement nettoyer le banc ou la chaise avant et après la partie avec un produit détergent-désinfectant et du papier jetable. Ils jettent le papier dans la poubelle, se lavent les mains et commencent la partie.
- Les règles habituelles de distanciation sociale minimum de 2 mètres doivent être respectées.
- Lors des changements de côté, les joueuses ou les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.
- Les chaises ou les bancs doivent être séparés de 2 mètres ou être disposés à chaque extrémité des poteaux du filet.
- Il est demandé d'utiliser des balles marquées de couleurs différentes pour chaque joueuse ou joueur, à raison de 4 à 6 balles par personne.

- Chaque joueuse ou joueur servira uniquement avec ses balles marquées. Une joueuse ou un joueur ne doit en aucun cas toucher une balle marquée de son partenaire avec ses mains.
- Les joueuses ou joueurs ne doivent pas se toucher le visage avec la main pendant le jeu.
- Les joueuses ou joueurs doivent déposer leur serviette exclusivement dans leur sac.
- Les joueuses ou les joueurs ne doivent pas toucher le filet. S'il a été touché accidentellement, celui-ci devra être désinfecté après le jeu.
- La poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer afin que les règles de distanciation habituelles soient respectées.
- En cas de pratique au mur :
 - 1 seul pratiquant à la fois.
 - Si le mur mesure plus de 15 m de large, un 2^{ème} pratiquant pourra jouer en respectant les mesures de distanciation en vigueur.
 - Chaque joueuse ou joueur apportera ses propres balles marquées.
 - Chaque joueuse ou joueur doit se laver les mains après la séance au mur.

Après le jeu :

- Les joueuses ou joueurs se munissent de gants pour nettoyer les chaises ou les bancs sur le terrain, à l'aide de produit détergent-désinfectant et de papier jetable qui sera ensuite déposé dans la poubelle du court.
- Les joueuses ou joueurs doivent se laver les mains après avoir nettoyé le matériel.

4/ RÈGLES DE REPRISE DE L'ENSEIGNEMENT

Les cours individuels encadrés par un enseignant, diplômé d'État et à jour de sa carte professionnelle, sont soumis quant à eux aux règles suivantes :

- L'enseignant doit rappeler les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela est nécessaire.
- L'enseignant ne doit pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation sociale.
- L'enseignant se lave les mains ou utilise un gel hydro-alcoolique après chaque cours. Il ne porte à aucun moment la main à son visage.
- L'élève ne doit pas toucher au matériel pédagogique (pas de prêt de raquettes par le club).

Si l'enseignant fournit les balles :

- Durant le cours, un nombre restreint de balles est utilisé.
- L'élève ne doit pas ramasser les balles avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. L'élève lui renvoie alors les balles avec la raquette ou le pied.

- L'utilisation des gants n'est pas conseillée pour l'élève ni pour l'enseignant. L'utilisation d'un gel hydro-alcoolique sur le court et le lavage des mains avant et après le jeu est en revanche obligatoire.
- Si son panier ne lui est pas personnel, l'enseignant doit faire un roulement tous les 4 jours d'un jeu de balles pour laisser les balles au repos 72 heures, temps nécessaire permettant au virus de disparaître de la surface de la balle.
- L'élève n'ayant pas le droit de toucher les balles fournies par l'enseignant, un entraînement au service ne peut se dérouler qu'avec des balles marquées apportées par l'élève. L'enseignant n'aura alors pas le droit de toucher les balles fournies par l'élève.
- En cas d'utilisation d'une machine lance-balles appartenant au club, l'élève ne ramasse pas les balles.

5/ RÈGLES DE REPRISE DU TENNIS AVEC LE MILIEU SCOLAIRE

La reprise du tennis avec le milieu scolaire pour les enfants de 4 à 10 ans peut être envisagée à compter du 11 mai, sur une base volontaire après manifestation d'intérêt des clubs et en étroite collaboration avec les Ligues, les Comités départementaux, les Rectorats et les établissements scolaires. Dans cette hypothèse, les modalités d'organisation seront précisées en coordination avec les autorités publiques et éducatives régionales et locales. Cette activité est donc strictement dépendante des partenariats locaux noués avec les autorités locales et les autorités scolaires.

Afin que la pratique du tennis avec le milieu scolaire se fasse de façon sécurisée, les consignes suivantes doivent être respectées :

- 4 enfants maximum doivent être présents sur le court de tennis, avec 1 adulte (éducateur ou parent accompagnant qui les surveille).
- Les adultes accompagnants rappellent aux enfants qu'ils ne doivent pas mettre la main au visage durant le jeu.
- Les enfants se lavent les mains ou utilisent du gel hydro-alcoolique avant et après la séance, un geste qui doit être supervisé par le parent accompagnant ou l'éducateur de tennis.
- Les « encadrants » (enseignants ou parents) doivent porter un masque tout au long de la séance. Concernant le port du masque pour les enfants, les consignes devront être celles de l'Education nationale.
- Le port de gants n'est pas recommandé (fausse sécurité).

Pendant la séance :

- L'éducateur privilégie des exercices physiques ludiques sans ballon ni balles et des exercices avec raquettes et balles.
- Une banque d'exercices sera proposée par la FFT (elle sera disponible sur le site fft.fr).
- Lors des exercices avec mini-raquettes et balles :
 - Une balle de couleur est attribuée à chaque enfant.
 - L'enfant ne doit pas toucher avec la main les balles des autres enfants.

À la fin de la séance :

- L'enseignant met des gants et nettoie le matériel avec le produit détergent-désinfectant. Puis il ôte et jette ses gants dans la poubelle avant de se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique et de sortir du terrain.

[LA FFT
S'ENGAGE]

Nous vous rappelons que ce Protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront. Aussi, nous vous encourageons à maintenir un rapport régulier avec les autorités publiques locales compétentes, ainsi qu'avec votre Comité départemental et votre Ligue, pour un bon accompagnement de la reprise de vos activités. Nous vous réaffirmons notre confiance dans la capacité des Ligues, des Comités départementaux et des clubs à trouver localement des solutions adéquates, proportionnées et innovantes.

Avec nos salutations sportives et solidaires,

La Fédération Française de Tennis